

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/048

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>4 septembre 2020       | L'an deux mille vingt<br>Le 10 septembre à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>4 septembre 2020          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etai<del>ent</del> présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Laurent MAGLIA, Valérie THOMASSEN, Philippe SENEQUE<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS : 24                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| VOTANTS : 29                                    | <b>A donné pouvoir</b> : Fatima GUERROUACHE à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Laurent BARBOTIN à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Eric NONON à Olivier DAESCHNER<br>Katia LEFEUVRE à Pierre-François DEGAND<br>Olivier HARDOUIN à Valérie THOMASSEN                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

### ACTUALISATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2,

**CONSIDERANT** qu'il peut être nécessaire de renforcer les services municipaux pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité notamment aux espaces verts, à la mise en place des manifestations et au service administratif,

**CONSIDERANT** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 –2° de la loi n°84-53 précitée,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**ANNULE et REMPLACE** la délibération n°30/2014 en date du 29 avril 2014.

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200910-2020-048  
-DE  
Date de réception préfecture :20200917

**OUVRE** cinq (5) emplois à temps complet dans les grades de catégorie C d'adjoint technique et d'adjoint administratif, pour exercer les fonctions, respectivement, d'agent technique polyvalent et d'agent administratif polyvalent.

**DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés et de la détermination du niveau de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la ville au chapitre 012.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE

Le 14 septembre 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200910-2020-048  
-DE  
Date de réception préfecture :20200917